N° d'épreuve FFM	4
Moto-Club	ST Aignan-le-Jaillard
N° d'affiliation	0793
Date	3 Juin 2018
Lieu	45 - ST Aignan-le-Jaillard
Organisateur technique	Denis DION
E-mail	mcstaignan@wanadoo.fr
Téléphone	06 48 00 89 43

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Claude GERAY	Licence : 011388
Président du Jury ou Arbitre*	Philippe LAVRAT	Licence : 124927
Membre du Jury	Alain BOUTROUX	Licence : 04944
Membre du Jury	Patrice DAUVOIS	Licence : 007902
Commissaire technique responsable	Stéphane CHANTELOUP	Licence : 069958
Responsable du chronométrage	Emmanuel NARVOR	Licence : 192197

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat de Ligue 125 cc	13 ans		125 cc 2 temps	37 euros dont 10 euros de transpondeur
				Licences NCO, NJ3C, Inter, Inter Jeune, Europe
Trophée Grand Ouest Side Car	Pilote 15 ans		350 cc à 750 cc 2 temps	35 euros dont 10 euros de transpondeur
	Passager 14 ans		350 cc à 1000 cc 4 temps	Licences NCO, NCP
Course Nationale	13 ans		125 cc à 500 cc 2 temps	30 euros dont 10 euros de transpondeur
			250 cc à 650 cc 4 temps	Licences NCO, NJ3C, Journée

Engagement :

Site Internet ---- Ligue 125 cc : https://ffm.engage-sports.com

Contact ---------- Denis DION

Téléphone ------- 02 38 36 51 73 E-mail--- mcstaignan@wanadoo.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10 euros

Caution : Néant

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Pascal CENDRIE**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **45 GIEN**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **20 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Les Marnières**

Adresse ..... **2 Route de ST Florent - 45 ST Aignan-le-Jaillard**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **36**
En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1750 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **90 m**

Nombre d'OCP* **28**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **26 Février 2018**	Date : **07/03/2018**	Date :
DION Signature numérique de DION Date : 2018.02.26 18:15:13 +01'00'	Signature numérique de CAILLY Christine DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2018.03.07 12:12:20 +01'00'	Numéro :